

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 17 janvier 2011

CP 11/01-07

L'an deux mil onze, le 17 janvier à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Étaient présents : MM. Empociello, Cambon, Viguié, Gonzalez, Mouchard, Roger, Roset, Astruc, Astoul et Bénech ;

Étaient excusés : MM. Massip et Moignard.

M. Gonzalez, Vice-Président du Conseil Général et Président de Tarn-et-Garonne Habitat n'a pas participé au vote.

TARN ET GARONNE HABITAT Désignation au Conseil d' Administration de Tarn et Garonne Habitat

Par délibération de la Commission Permanente du 22 juillet 2008 prise en application du décret du 18 juin 2008 fixant la composition du Conseil d'Administration et l'organisation de la gouvernance des offices publics de l'habitat, le Conseil Général a arrêté à la fois la configuration de ce conseil (23 membres) et sa composition.

Au titre du collège «personnalités qualifiées», le Pact 82 était représenté par son Président, Monsieur Yvon Collin.

Par courrier en date du 12 octobre dernier, Monsieur Yvon COLLIN a fait savoir que sa charge de travail et ses obligations personnelles ne lui permettaient plus d'assurer ses responsabilités de membre du Conseil d'Administration de TGH et qu'il en était par conséquent démissionnaire.

Il a proposé pour le remplacer, Monsieur Guy REVELLA, secrétaire du PACT 82.

Vous êtes invités à prendre acte de cette désignation, laquelle sera portée à connaissance de Monsieur le Préfet de Tarn-et-Garonne et de Monsieur le Président de Tarn et Garonne Habitat.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la délibération de la Commission Permanente du 22 juillet 2008 arrêtant à la fois la configuration du conseil d'administration (23 membres) et sa composition,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Prend acte de la désignation de Monsieur Guy REVELLA en qualité de membre au Conseil d'administration de Tarn-et-Garonne Habitat représentant le PACT 82, en remplacement de Monsieur Yvon COLLIN au titre du collègue « personnalités qualifiées ».

Acte donné.

Le Président,